### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SELAINCOURT

#### SEANCE DU VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021 A 20H30

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 15 novembre 2021, s'est réuni dans les locaux de la mairie, sous la présidence de Mme. VALLANCE Françoise, 1<sup>ère</sup> adjointe.

<u>Etaient présents</u>: Mme. et MM. ABRAHAM Michaël, BUTTICE Rachelle, CACCIATORE Cécile, GODOT Marie-Pierre, , LEBLANC Alain, LEBLANC Damien, LOUATRON Stéphane, MAURY Jérôme, VALLANCE Françoise, VALLANCE Jean-Sébastien.

Absents excusés : GAULARD Géraldine donne procuration à LEBLANC Alain

Absents non excusés : /

Le Conseil Municipal décide de nommer pour secrétaire de séance : Mme. BUTTICE Rachelle

# Dossier n°1: Délibération n° 21\_35: 5.1 Election du maire

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme VALLANCE Françoise.

Sur la convocation qui leur a été adressée par la 1<sup>ère</sup> adjointe en suppléance du Maire.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

## 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu:

Mme VALLANCE Françoise – 11 (onze) voix

Mme. VALLANCE Françoise, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

## Dossier n°2: Délibération n° 21\_36: 5.1 Détermination du nombre d'adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'adjoints.

Adopté par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

# Dossier n°3 : Délibération n° 21\_37 : 5.1 Elections des adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

• Election du 1<sup>er</sup> adjoint

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu:

- M. VALLANCE Jean-Sébastien - 11 (onze) voix

M. VALLANCE Jean-Sébastien ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

• Election du 2ème adjoint

# 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu:

- M. LEBLANC Alain - 11 (onze) voix

M. LEBLANC Alain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h